

Les partenaires de la CDC :

Services de l'Etat, DDT, Région Centre-Val-de-Loire, Département de l'Indre, Communes, EPCI, ADEME, PNR de la BRENNIE, SAGE(s), Syndicat mixte du SCOT, Chambres consulaires (CCI - CMA), Chambre d'Agriculture, CAUE 36, Offices de tourisme, SDEI, Agence Technique Départemental, ADIL, Maison de la rénovation, CAF, Mission locale Indre Sud, clubs d'entreprises, CRPF, CDPENAF, ONF.

La CDC MOVA, c'est vous ...

Habitants, associations ou professionnels,
venez nous exposer vos actions afin de
construire ensemble l'avenir de notre territoire.

CDC MOVA

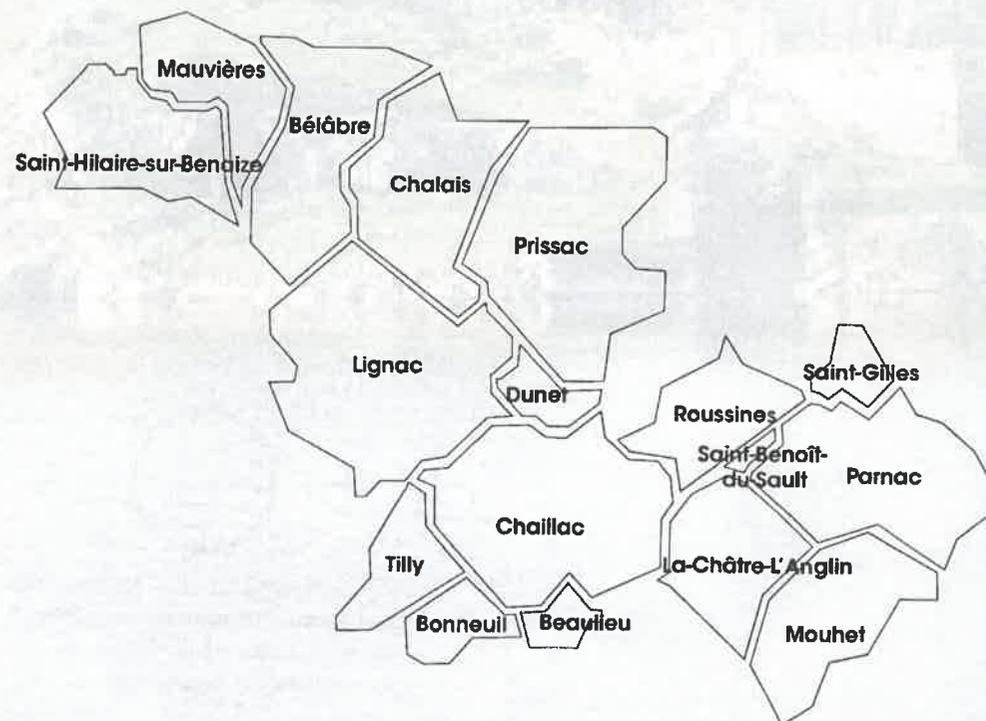
15, rue Roland MEIGNIEN
36370 PRISSAC

Tél : 02.54.24.31.40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

urbanisme@cdcmova.fr
ou
contact@cdcmova.fr



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin



Les 17 communes de notre Communauté de communes sont actuellement dotées de règles d'urbanisme variées ou ne possèdent pas de document d'urbanisme. Le 29 juillet 2019, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin. Ce dernier remplacera tous les documents d'urbanisme communaux.

A la fois plus complet, plus simple et plus lisible, il exposera le projet d'aménagement durable de la CC MOVA pour une période d'environ 10 ans. Son élaboration devrait s'achever courant 2022.

Enjeux du PLUI :



CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Préservation et Valorisation des espaces naturels et du patrimoine



MOBILITE

Transports collectifs, covoiturage et déplacements



HABITAT

Modération de la consommation d'espace
Construction de logements



AGRICULTURE ET FORETS

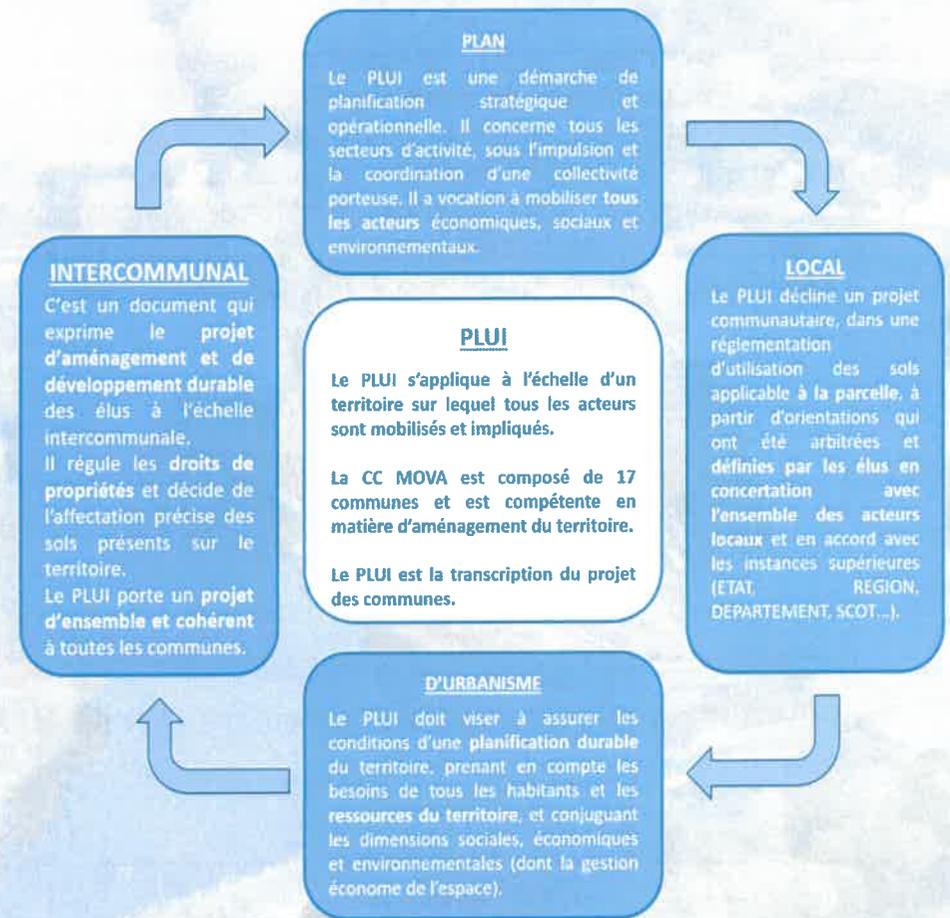
Préservation des espaces agricoles et forestiers



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Espaces économiques, emplois, accueil des commerces et services, tourisme

Pourquoi faire un PLUI ?



Une concertation avec la population :

La communication et la concertation avec les habitants occupent une place fondamentale dans l'élaboration du PLUI puisque ces règles d'utilisation du sol encadreront tous les travaux, de la simple édification de clôture au permis de construire d'une maison ou d'un bâtiment. **Vous êtes tous conviés à venir inscrire dans les registres présents en mairie ou à la CDC vos doléances durant tout la durée de l'élaboration de ce plan.**